



Mise en place d'un Observatoire régional des plantes exotiques envahissantes en Poitou-Charentes

LE PROJET

- **Mots clés :** Coordination, base de données, plantes aquatiques exotiques envahissantes, observatoire.
- **Localisation :** Région Poitou-Charentes.
- **Maître d'ouvrage :** Conseil régional de Poitou-Charentes.
- **Partenaires :** Observatoire régional de l'environnement et Forum des marais atlantiques, tous les techniciens médiateurs de rivière de la région, animateurs Sage ou CRE, Établissements publics territoriaux de Bassin.
- **Contact :** www.orenva.org – tél. : 05 49 55 77 00.
- **Financeurs :** AELB, Conseil régional Poitou-Charentes, FEDER Loire.
- **Superficie sur laquelle a porté l'action :** 10 750 km² (bassin de la Loire en Poitou-Charentes).
- **Période de réalisation de l'action :** Depuis 2008.
- **Milieux :** Cours d'eau et zones humides.
- **Montant total pour l'action :** 150 000 €.



Des initiatives multiples pour faire face aux proliférations de plantes exotiques envahissantes dans les écosystèmes aquatiques

Les acteurs du Poitou-Charentes sont confrontés, depuis de nombreuses années déjà, à la prolifération de plantes exotiques envahissantes, notamment sur les grands marais littoraux et les grands fleuves ou rivières (Charente, Vienne, Thouet).

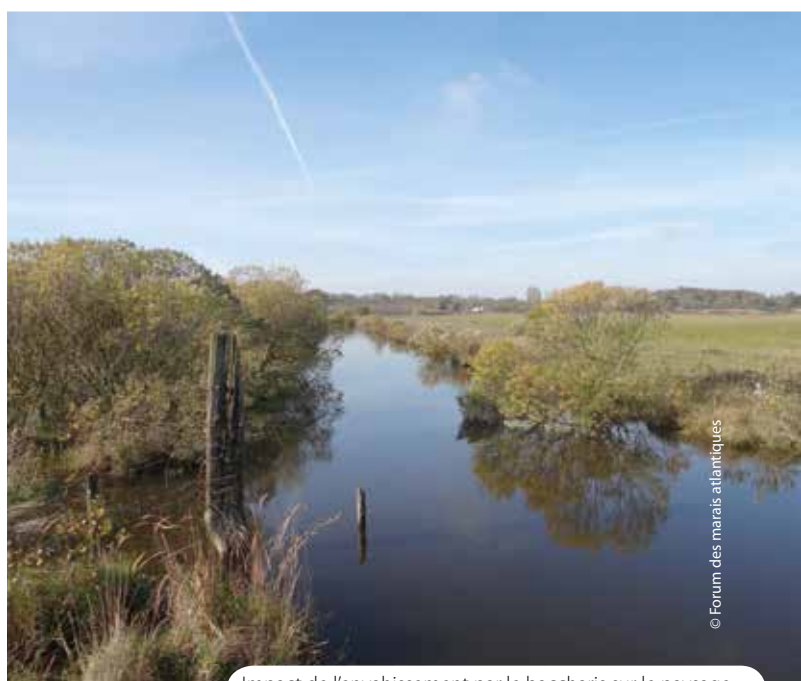
Afin de faire face aux nuisances occasionnées, tant pour la biodiversité que pour les usages, certains d'entre eux avaient mis en place des démarches pour améliorer la connaissance sur ces phénomènes et tenter de les gérer. En témoignent notamment :

- sur le Marais Poitevin, l'élaboration de protocoles de suivi et de gestion des jussies par l'Institution interdépartementale du bassin de la Sèvre niortaise (IIBSNI), en partenariat avec l'Irstea, dès 1999 ;
- en Charente, la mise en place d'un observatoire départemental des plantes envahissantes par le Conseil général à partir de 2003 et la coordination de campagnes d'arrachage ;
- en Vienne, une étude réalisée en 2005 par le CPIE Seuil du Poitou, sur les plantes invasives et patrimoniales des rivières du département, dans le cadre du plan Loire grandeur nature 2, suivie de campagnes d'arrachage manuel ;
- en Charente-Maritime, l'organisation de campagnes de suivi et d'opérations de lutte ponctuelles depuis 1999 par l'Union des marais de Charente-Maritime (UNIMA).

En 2006, la région Poitou-Charentes a lancé une nouvelle politique pour la gestion des rivières, en cohérence avec les objectifs de la Directive cadre sur l'eau (DCE).

Dans ce cadre, elle a souhaité accompagner et fédérer les gestionnaires locaux dans la maîtrise des phénomènes invasifs en milieu aquatique en proposant la création d'un Observatoire régional des plantes exotiques envahissantes des écosystèmes aquatiques (ORENVA), compétent sur l'ensemble de la région Poitou-Charentes (bassins Loire-Bretagne et Adour-Garonne).

Dès l'origine du projet, fin 2006, la région a constitué un groupe de travail composé des partenaires techniques et financiers et d'acteurs ayant une expérience significative sur la problématique des plantes exotiques envahissantes. Une enquête de préfiguration a été envoyée en 2007 à toutes les structures gestionnaires en région et les nombreux retours (70) ont confirmé l'attente régionale de coordination sur cette thématique.



► Une volonté collective d'harmoniser les démarches de gestion de ces espèces

Cet outil partagé de compréhension et de suivi est destiné à guider les choix tactiques des gestionnaires et de leurs partenaires financiers, dans la gestion de ces espèces.

Les enjeux de l'ORENVA ont été définis collectivement :

- préserver la biodiversité, à partir d'une meilleure connaissance de la dynamique de prolifération des espèces et d'une veille sur les espèces émergentes et les sites non envahis ;
- partager les connaissances et l'expérience par la mise en place d'un réseau d'acteurs et de procédures d'échange entre eux ;
- disposer d'un outil d'aide à la décision, par l'analyse des données, les échanges sur les plans de gestion... ;
- rechercher la cohérence avec les outils et les démarches existantes ;
- informer et sensibiliser le grand public dans un but préventif.



Chantier de faucardage de l'égérie dense dans le canal de Marans à La Rochelle.

► Opérations mises en œuvre

La mise en place et le fonctionnement de l'ORENVA intervient dans le cadre du plan Loire grandeur nature 2007-2013 et fait appel aux compétences de deux maîtres d'ouvrage.

- L'Observatoire régional de l'environnement (ORE) porte l'outil « base de données » et « exploitation des données » et en assure l'élaboration et la maintenance. L'ORE apporte son expérience en matière de conception et de développement de bases de données, de systèmes d'information et de sites internet, et en matière d'animation de réseaux d'acteurs pour la circulation et la valorisation de l'information.
- Le Forum des marais atlantiques (FMA), apporte son expertise sur les espèces envahissantes – acquise notamment par sa contribution au développement d'une politique sur la jussie sur le bassin Loire-aval – et coordonne l'organisation du réseau d'acteurs ainsi que l'animation de formations pour la prise en main des outils de l'Observatoire et pour la reconnaissance botanique des espèces. L'ORE, le FMA et la région constituent la cellule d'animation de l'ORENVA.

Le groupe de travail constitué en 2006 a progressivement évolué en un comité de pilotage chargé de valider le projet à chaque étape, qui se réunit une fois par an. Il est composé des agences de l'eau, des Conseils généraux, des services de l'État et des établissements publics concernés, des associations et collectivités d'envergure régionale, départementale, de bassin versant et/ou ayant une expérience significative sur la question des plantes exotiques envahissantes.

.../...



Neuf coordinateurs de bassin couvrent la totalité du territoire régional.

Animation de la démarche



Organigramme de l'ORENVA figurant les trois premiers niveaux d'acteurs, auxquels s'ajoute une coordination interrégionale.



Le Forum des marais atlantiques coordonne, en partenariat avec le CBNSA, des formations aux outils de l'ORENVA et à la reconnaissance des espèces exotiques envahissantes, ici sur le Thouet.

Un comité technique – auquel chaque membre du comité de pilotage peut participer – se réunit également régulièrement pour régler les questions techniques liées à l'élaboration et au fonctionnement de l'ORENVA.

L'ORENVA s'appuie sur l'expérience acquise par les acteurs en Poitou-Charentes. Le développement d'un réseau de partenaires tient compte de l'organisation existante et reconnaît quatre catégories d'acteurs.

- Les observateurs ou opérateurs de niveau 1 (syndicats de rivières, associations, communes ou communautés de communes...) sont chargés de réaliser les inventaires, saisir et transmettre les données aux opérateurs de niveau 2 et 3. Parmi eux, certains élaborent et mettent en œuvre des plans de gestion des plantes exotiques envahissantes.
- Les coordinateurs de bassin ou opérateurs de niveau 2 (Établissements publics territoriaux de bassins, Conseils généraux, Syndicats mixtes...) sont chargés de coordonner la collecte et la restitution des données à l'échelle de leur territoire et de relayer l'information entre le niveau 1 et le niveau 3.
- Les coordinateurs régionaux ou niveau 3 (ORE, FMA et Région) sont chargés d'élaborer et de mettre à disposition des outils uniformisés, d'exploiter les données de portée régionale et de concevoir des actions pédagogiques.
- Un niveau 4, de coordination inter-régionale, est pris en compte, l'ORENVA ayant vocation à se coordonner avec les régions voisines – qui partagent des bassins versants avec le Poitou-Charentes – et les Systèmes d'information sur l'eau (SIE) nationaux ou de bassin Loire-Bretagne et Adour-Garonne.

Une charte définit les objectifs et les engagements de chaque catégorie d'acteurs du réseau. À ce jour, neuf coordinateurs de bassin sont engagés dans la démarche et couvrent ainsi la totalité du territoire régional. Toutefois ces données ne sont pas systématiquement actualisées tous les ans sur l'ensemble du territoire (certains observateurs ne pouvant prospecter chaque année).

► Résultats

Une fiche d'inventaire des espèces présentes et une fiche de suivi de chantier ont été élaborées. Un carnet de relevés permet de consigner l'ensemble des fiches et les cartes pour se repérer ainsi que les instructions pour utiliser ces fiches.

Ces fiches de terrain permettent de renseigner une base de données régionale. Sur les secteurs géographiques où une base de données existe déjà, l'ORE a conçu un outil de transfert des données entre les bases.

Une interface Internet (www.orenva.org, rubrique « Consulter les données ») – encore en cours de développement – permet de saisir les données et de les consulter. D'autres informations peuvent également y être consultées (fonctionnement de l'observatoire, fiches d'identification des espèces, réglementation, conseil de gestion...).

L'ORENVA a commencé à fonctionner en 2009. Une première restitution des données collectées en 2009 a eu lieu en 2010. Depuis, chaque année, trois cartes régionales sont produites sur le linéaire régional prospecté (toutes espèces confondues), l'état d'envahissement par la jussie et les linéaires qui ont fait l'objet (ou non) d'interventions. En 2012, deux nouvelles cartes sont disponibles sur les espèces exotiques envahissantes aquatiques autres que les jussies et les espèces terrestres (dans la limite du lit majeur).

Le développement de l'ORENVA doit se poursuivre par :

- la pérennisation et la densification du réseau de partenaires de façon à couvrir la totalité du territoire régional, notamment au niveau des observateurs locaux ;
- la réflexion sur l'ouverture de la saisie de données d'observation aux bénévoles d'associations naturalistes et la mise en place d'un protocole de validation de ces données ;
- l'optimisation des outils de collecte de données (fiches de terrain, base de données, outils de transfert des données) ;
- la mise en œuvre de supports de valorisation des données définis collectivement et la diffusion de l'information à différents publics ;
- la mise en œuvre d'un programme de sensibilisation au niveau du grand public et d'information auprès des élus locaux.

► Entretien avec Denis Rousset, animateur Sage Charente à l'EPTB Charente (bassin Adour-Garonne)

Quelle était votre approche des plantes aquatiques exotiques envahissantes avant l'ORENVA ?

La thématique des plantes envahissantes a surtout pris de l'ampleur avec l'arrivée et le développement de la jussie dans les années 2000. Sur l'amont du bassin Charente, c'est alors la CATER16 qui s'est saisie de la question à l'échelle du département de la Charente. Un observatoire départemental a été mis en place qui a également permis d'organiser la lutte en s'appuyant sur le réseau des techniciens de rivière que la CATER animait déjà sur ce département. Ce dispositif a été précurseur et a posé un certain nombre de bases reprises par la suite dans le cadre de l'ORENVA.

Cependant, l'aval du bassin de la Charente, pourtant très soumis à la pression de la jussie et des autres plantes exotiques envahissantes, ne bénéficiait pas d'un dispositif équivalent.

Comment avez-vous structuré le réseau d'acteurs autour de cette thématique ?

Dans le cadre de la mise en place du Sage Charente, cette différenciation dans la prise en charge de la problématique « plantes exotiques envahissantes » a été soulevée. Le constat partagé du manque d'une animation intermédiaire entre l'échelon régional et l'échelon local sur le secteur de la Charente et de ses affluents en aval du département de la Charente a été à l'origine d'un positionnement de l'EPTB Charente pour assurer ce rôle.

En effet, cette structure interdépartementale à l'échelle du bassin, par ailleurs porteuse de l'animation du Sage Charente, était légitime pour cette mission, au moins de façon transitoire, sur une partie de son territoire où elle n'était pas assurée par ailleurs. Les acteurs locaux ont été identifiés et contactés en vue d'établir un état des lieux des démarches en cours, des difficultés rencontrées, des freins structurels et techniques.

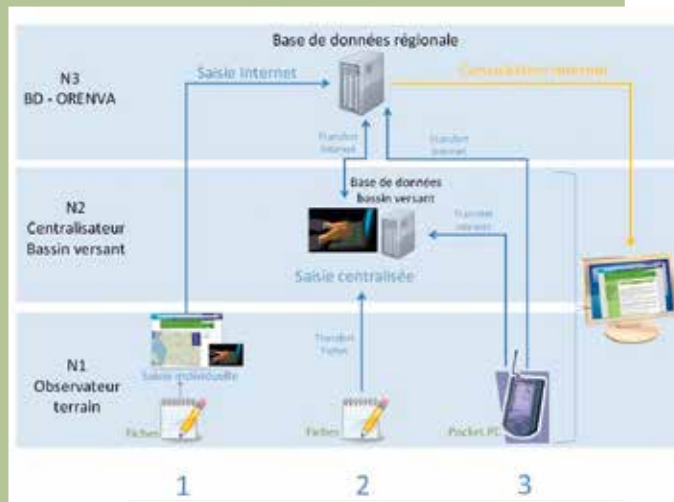
Dans son rôle d'animation, l'EPTB joue surtout un rôle de facilitateur et de mise en contact intermédiaire entre des acteurs locaux, qui ont intégré le dispositif ORENVA, et régionaux qui le coordonnent et fournissent des outils et des retours globaux. En tant qu'organisme de bassin, l'EPTB assure également un lien avec l'amont et l'observatoire départemental animé par la CATER 16 qui fournit un excellent exemple et point d'ancrage pour un déploiement harmonieux de la démarche sur l'ensemble du bassin.

Quelle plus-value cela apporte-t-il à l'EPTB et à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques en général ?

Cette structuration des acteurs de la rivière autour d'une thématique concrète permet à l'EPTB d'être identifié comme un interlocuteur technique susceptible de faciliter la mise à disposition d'outils ou de réflexions pour une meilleure gestion par les acteurs locaux de l'eau et des milieux aquatiques.

Ce positionnement dépasse potentiellement le cadre strict des espèces envahissantes. Les liens tissés sur ces bases très opérationnelles entre l'EPTB et les structures locales sont à valoriser plus globalement dans le cadre de travaux conjoints à conduire pour la préparation puis la mise en œuvre du Sage Charente. Les questions soulevées autour de la lutte contre les espèces exotiques envahissantes trouveront dès lors naturellement leur place dans l'espace plus global de la gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques.

Gageons que les échanges sur certaines questions délicates, mais entre partenaires ayant développé des habitudes de travail basées sur une saine collaboration gagnant/gagnant, pourront être plus productifs et faire de ces sujets « conflictuels » des points de départ pour des partenariats fertiles et de réelles avancées de la gestion globale de l'eau et des milieux aquatiques, dans le cadre du Sage Charente notamment.



Organisation de la saisie et du transfert des données du niveau local au niveau régional.